

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 DECEMBRE 2018

Présent-e-s :	M.	Jean-Claude KORMANN, Président
	M.	Jean Carlo TABOADA, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
	M.	Yves ZEHFUS
Excusé-e-s :	M.	-
Conseil administratif :	Mme	Sylvie JAY, Maire
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Eric KUNZ, Secrétaire-général

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 802 – Crédit d'étude de CHF 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la Mairie
7. DM 817 – Fonds de mise en valeur des infrastructures et espaces publics – mode d'alimentation du fonds
8. DM 819 – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 CHF 71'500.00 bâtiments scolaires
9. DM 820 – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 CHF 35'000.00 routes
10. P DM 821 – Crédit d'investissement de CHF 32'500.00 zone d'ombre et de verdure à Cressy – 1<sup>ère</sup> phase
11. P DM 822 – Crédit d'étude de CHF 30'000.00 création de zones d'ombre et de verdure – zone Ecole de Cressy – Axe vert
12. P DM 823 – Crédit d'investissement de CHF 884'000.00 pour la réalisation de mise en séparatifs – chemin de Murlaz
13. P DM 824 – Crédit d'investissement de CHF 75'000.00 pour la mise aux normes double vitrages Briefer-Paroisse
14. P DM 825 – Crédit d'investissement de CHF 70'000.00 Ecole de Confignon – remplacement ascenseur
15. P DM 826 – Crédit d'investissement de CHF 38'000.00 Ecole de Confignon – étanchéité du mur sous-sols appartement locatif
16. P DM 827 – Crédit d'investissement de CHF 33'500.00- Ecole de Confignon – réhabilitation du local de stockage – salle de gymnastique
17. P DM 828 – Crédit d'investissement de CHF 92'000.00 pour la réfection du mur de la Mairie – chemin de Murlaz
18. P DM 829 – Crédit d'étude de CHF 64'000.00 pour la réhabilitation et la rénovation du cimetière de Confignon
19. P DM 830 - Crédit d'investissement de CHF 156'000.00 pour un assistant maître d'ouvrage pour le suivi du PLQ Vuillonex et la mise en œuvre de la Maison des vies
20. Questions
21. Propositions individuelles et divers
22. Naturalisation (Huis-clos)

M. Kormann informe qu'avant d'ouvrir officiellement la séance de ce soir, il va donner la parole à Mme Pawlowska, démissionnaire, pour dire quelques mots. Mme Pawlowska le remercie et lit un petit texte pour remercier du travail accompli ensemble, avec un accent particulier pour les femmes et pour souhaiter que politiquement Confignon prenne les bonnes mesures pour alléger la charge qui les empêche de participer pleinement aux responsabilités de la commune.

M. Kormann la remercie de son engagement et lui remet un petit cadeau de départ avant d'ouvrir la séance du 4 décembre 2018 du Conseil municipal de Confignon. Pour ce soir, il propose de rappeler qu'il y a 80 ans, c'était la nuit de cristal, avec les pogroms anti-juifs perpétrés par les nazis. Il partagera donc la phrase du pasteur Martin Niemöller pour nous rappeler que la démocratie est une chose précieuse : « Quand ils sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit car je n'étais pas communiste, quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai rien dit car je n'étais pas syndicaliste, ... et quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester ». En conclusion, il ajoute qu'il est très important que nous représentions une voix pour ceux qui ne peuvent pas parler. Merci.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un a une modification à proposer et dans la négative, il passe au vote. Il constate par ailleurs qu'il n'y a pas d'excusé, nous sommes donc 18 ce soir.

L'OJ est accepté à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018

Page 8, Mme Uldry Frossard, 2<sup>e</sup>§ : « elle lit « nous avons échangé sur les mesures... »

Page 10, Mme Uldry Frossard, 13<sup>e</sup> ligne : « ...après en avoir discuté en commission ? **Les transferts de charge liés à MCH2 sont-ils neutres**, tout cela... ». Puis, 2 lignes plus bas : « ...plus de documents et de plans, **les verrées** offertes... »

Par ailleurs, elle se demande si les nombreuses abréviations utilisées dans le PV seront bien comprises de tous les lecteurs. Par exemple, CE pour Conseil d'Etat ou CA pour Conseil administratif, à éviter à l'avenir.

Page 22, Mme Uldry Frossard, dernier § : « ... comme le mentionne l'exposé des motifs. **Ce n'est plus le cas ? N'y a-t-il plus d'entente ?** On nous expose... »

Page 25, Mme Hofer, Point 16, 2<sup>e</sup>§ : « ...administration, il était important **d'assainir** la situation... »

Le procès-verbal du 6 novembre 2018 est, sous réserve des modifications, approuvé par 17 oui et 1 abstention.

### 3. Communications du bureau

Le Président rappelle que le vendredi 11 janvier 2019, à 18H30 tout le monde est invité à l'apéritif communal, conseillers municipaux et public. Il demande à chacun de réserver cette date.

### 4. Communications des commissions

#### ► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 19 novembre et a principalement traité du PLQ du Vuillonex. Elle a écouté les retours des ateliers, examiné les pistes développées dans les

ateliers publics et les prochaines étapes du projet. Elle a également parlé du PD Communal pour l'établissement d'un cahier des charges.

▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Mme Uldry Frossard informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada n'ayant pas participé à cette séance, il passe la parole à Mme Hofer qui indique que la commission s'est réunie conjointement avec la CCEV pour traiter de la dépendance de la Mairie et des demandes de crédits supplémentaires pour les bâtiments scolaires et les routes. Puis, la commission a discuté du FMV.

▶ **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. Fernandez-Villacanas indique que la commission s'est réunie le 27 novembre, conjointement avec la CFGDE. Elle a examiné principalement le projet de réfection de l'annexe de la Mairie, puis des crédits supplémentaires demandés pour les bâtiments scolaires, ainsi qu'un autre crédit supplémentaire demandé pour les routes.

▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission s'est réunie le 13 novembre pour choisir les projets que nous voulons soutenir avec la dernière tranche budgétaire de l'année, à l'étranger et en Suisse.

La commission s'est réunie une 2<sup>e</sup> fois ce soir pour préavisier un dossier de naturalisation. Enfin, il souhaite informer que la raclette citoyenne qui a eu lieu jeudi s'est très bien déroulée, avec une ambiance magnifique et plus de 40 personnes qui sont venues. Il propose de mettre au budget l'achat d'un four à raclettes pour pouvoir continuer l'an prochain.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL s'est réunie le 16 novembre et a notamment discuté de la nécessité d'employer un expert dans le futur pour un accompagnement technique dans les futurs projets Cherpines et autres Bernex-Est. Elle a également réfléchi sur le chauffage à distance et sur la possibilité pour la FL de s'y raccorder.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Jay informe que le Bureau s'est réuni ce jour, à midi. A été abordé le bilan de Genève-Loisirs après un an et qui s'est avéré globalement positif. L'expérience se poursuivra donc, d'autant que la remise des terrains a été correctement faite. Beaucoup d'enfants sont venus, dont 47% provenant des 5 communes partenaires des Eaux. Une augmentation de la fréquentation, mais des séjours un peu plus courts, vu la proximité avec la ville.

- CADIOM : les travaux du projet devant relier le site du Marais vont commencer bientôt.

- Fête des Evaux : elle aura lieu les 25 et 26 mai 2019, avec vraisemblablement la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du restaurant.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme Jay

- Mme Jay informe que pour l'école de Cressy et ses vitres qui se décrochent, tous les films de protection ont été posés. Tout est en ordre côté sécurité.
- Investissements en cours avant boucllement. Cf. ci-dessous



Commune  
de **Confignon**

### Information du Conseil administratif concernant les investissements en cours avant boucllement :

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil administratif vous informe sur les divers crédits en cours.

Pour rappel, le règlement sur l'administration des communes (RAC) stipule les conditions suivantes :

#### **(art. 57 al1 RAC)**

*Lorsqu'un crédit d'engagement est insuffisant, un crédit complémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager des dépenses supplémentaires.*

#### **(art. 57 al4 RAC)**

*En fonction des circonstances et de l'importance du dépassement, le crédit complémentaire peut n'être voté qu'au moment de la clôture du crédit si une information a été faite au préalable au CM ou à la commission concernée. Un dépassement est considéré comme important dès qu'il atteint 10% du crédit brut voté.*

*En aucun cas, les recettes n'entrent dans le calcul du dépassement, les subventions reçues ou les contributions reçues de tiers (dépenses refacturées par la commune).*

### 1.

#### **Gestion du trafic et installation des macarons (DM 661 du 10.12.2013 – DM 02.02.2016)**

Le crédit voté pour ces deux DM est de Fr. 63'000.00 avant boucllement le dépassement est de Fr. 2'342.40 (3,72%) et conforme à l'information donnée en commission CMSS du 19 janvier 2015 et validée par un vote de la commission avec 5 pour et une abstention.

Le boucllement s'effectuera au 31.12.2018 avec une présentation de délibération lors de la séance du 29 janvier 2019.

### 2.

#### **Bassin de rétention de l'Aire (DM675 – 11.11.2014)**

Le crédit voté est de Fr. 257'500.00 avant boucllement le dépassement est de Fr. 1'863.25 (0.72%). Le dépassement est lié au frais de dépollution non identifié lors des études et répartis au prorata des communes concernées. Le boucllement s'effectuera normalement au 31.12.2018 avec

une présentation de délibération lors de la séance du 29 janvier 2019. Demeure réservé le décompte avec le FIA.

3.

**Modification d'une salle de classe en Do-jo – Ecole de Confignon (DM780 - 08.05.2018)**

Le crédit voté est de Fr. 122'000.00 avant boucllement, le dépassement est de Fr. 6'933.50 (5.68%). Il se justifie par l'établissement des plans pour l'APA par un bureau agréé, ainsi que les plans de mise en conformité pour la validation par le Canton. Ce qui a engendré des coûts sous la forme d'un mandat auprès d'un architecte agréé (Fr. 5'277.30 et Fr. 450.00). De plus et compte tenu, que nous avons rajouté des installations de douches et des installations sanitaires complémentaires, nous devons payer les taxes en lien avec le FIA (Fr. 1'206.25).

Le boucllement s'effectuera au 31.12.2018 avec une présentation de délibération lors de la séance du 29 janvier 2019.

4.

**Assainissement de la salle communale – son et lumières (DM 766 - 14.12.2017)**

Le crédit voté est de Fr. 107'000.00 avant boucllement le dépassement est de Fr. 9'274.70 (8.67%). Le dépassement est lié au fait que nous avons dû réactualiser l'offre du 18.11.2016 en mars 2018, car plusieurs éléments et appareils techniques avaient changés ou évolués. Le boucllement s'effectuera au 31.12.2018 avec une présentation de délibération lors de la séance du 29 janvier 2019.

5.

**Modération de trafic chemin du Vuillonex (DM642 - 10.12.2013)**

Initialement, le Conseil administratif avait présenté un crédit de Fr. 85'000.00. Après discussion en commission et demandes diverses, le crédit voté a été de Fr. 57'000.00 en 2013 ! Entretemps, plusieurs demandes de la part de l'office cantonal des transports (OCT) ont nécessité des changements d'aménagement (suppression de la modération avec du mobilier urbains, mais pose d'ilots avec bordures en granit). Des changements quant au marquage et autres signalisations ont dû être également complétés. A ce jour le dépassement est de Fr. 14'744.90 (25.87%). Ce montant est actuellement en suspens de paiement (3 factures) et elles seront honorées d'ici au 15 décembre 2018. Par contre, d'autres travaux complémentaires ont été demandés par l'OCT à hauteur de 18'000.00, dont en autres un candélabre spécifique pour les passages pour piétons (Fr. 12'000.00). Le décompte des heures de l'ingénieur est également analysé et discuté. Le Conseil administratif propose que ce dossier soit traité pour information par la commission CCEV. Un complément de crédit sera demandé lors du Conseil municipal du 29 janvier 2019.

6.

**Création d'une cunette sur l'axe vert du quartier de Cressy et aménagements de surface (DM779 – 10.04.2018)**

Le crédit voté est de Fr. 53'000.00 avant boucllement le dépassement est de Fr. 3'968.05 (7.49%). Actuellement le crédit est dans les limites autorisées. Toutefois, il s'avère que deux bouts de chemin pour un montant global de Fr. 8'000.00, à charge de 50% et 50% de l'entreprise doivent être effectués et mis en crédit complémentaire. Le Conseil administratif propose que ce dossier soit traité pour information par la commission CCEV. Un complément de crédit sera demandé lors du Conseil municipal du 29 janvier 2019.

### Communications de M. Uong

- **M. Uong** rappelle que l'Etat subventionne toujours l'acquisition de vélos électriques à raison de CHF 250.00 par achat. Mais récemment, le CA a été informé par le Conseil d'Etat qu'à partir de l'an prochain, cette politique sera abandonnée en faveur d'une subvention pour des bornes destinées aux voitures électriques individuelles. L'Etat subventionnera à raison de CHF 1'000.00 par installation.

### Communications de Mme Gabus-Thorens

- **Mme Gabus-Thorens** annonce que le FIDU, conformément à ses statuts, versera cette année CHF 119'000.00 en relation avec 17 logements neufs construits en 2017 hors zone villas. (CHF 7'000 par logement)

### 6. DM 802 – Crédit d'étude de CHF 132'000.00 pour le réaménagement de la dépendance de la mairie

**Le Président** rappelle que plusieurs commissions ont pu se pencher sur ce sujet, la CCEV et la CFGDE ont remis leurs rapports avec des préavis et il passe donc la parole à **Mme Hofer** pour la CFGDE pour commencer.

**Mme Hofer** résume le point de situation en expliquant que Mme Sybille Sauvin Jean, l'architecte mandatée, a été entendue et a pu garantir un certain nombre d'éléments, comme par exemple la zone de stockage, la cuisine, les autres commodités et le respect des voisins. La zone est bien une zone 4B protégée et qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment protégé, que les modifications seraient à l'intérieur du bâtiment, que les contacts avec la CMNS seront rapidement pris dans un souci de bonnes relations et que finalement jusqu'à ce jour, toutes les démarches faites par la commune ont abouti de manière positive. Il est clair que l'on ne peut jamais donner de garantie sur les décisions de la CMNS, mais qu'il n'y a à ce jour aucun élément litigieux à signaler. Ce budget d'étude étant déjà prévu dans les investissements, la CFGDE a préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit d'étude.

**Le Président** la remercie et passe la parole au président de la CCEV.

**M. Fernandez-Villacanas** confirme que la commission a examiné la demande de crédit pour la transformation de l'annexe et il en est résulté des demandes d'éclaircissements et de précisions qui ont été apportées lors d'une seconde séance consacrée à ce dossier. Les craintes formulées quant à une possible entrave due aux normes de protection du patrimoine ont été levées après entretien avec l'architecte Mme Sauvin Jean. En revanche, les membres de la CCEV souhaiteraient que l'étude qui sera menée présente plusieurs variantes et que celles-ci soient chiffrées avec des coûts différenciés. L'idée étant que l'on puisse au besoin dimensionner le projet en fonction des moyens financiers de la commune. Compte tenu de ces remarques, la CCEV préavisé favorablement cette demande de crédit.

**M. Taboada** se réfère aux différentes variantes demandées au mandataire et par rapport à l'exposé des motifs présenté la fois précédente qui n'en fait pas mention. Il voudrait être sûr que le montant de la délibération couvrira bien ces demandes complémentaires de la commission, vu qu'il n'a pas vu d'amendement.

**Mme Gabus-Thorens** prend note de ce souhait et si le montant ne permettait pas de faire des variantes, alors le CA reviendra pour un complément. L'autre possibilité étant que vous fassiez un amendement, mais elle ne peut le quantifier aujourd'hui.

**M. Kormann** précise que cette remarque sortie du travail de la commission faisait référence par exemple à la possibilité envisagée d'excaver ou pas. Selon cette remarque, la commission demande des estimations chiffrées.

**M. Taboada** juge que tout travail mérite salaire, aussi si le coût de ces variantes revient plus tard sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire, il se fera fort de ne pas l'accepter. Si nous avons un chiffrage, il est d'accord de le rajouter, mais n'est pas d'accord de voter quelque chose qui devra faire l'objet d'un amendement plus tard.

**M. Guillaume** rejoint la position de **M. Fernandez-Villacanas** pour la CCEV, mais il rappelle que la CFGDE se prononce sur le crédit et si cela s'insère bien dans le budget d'investissement prévu pour l'an prochain. Il pense donc comme **M. Taboada** qu'il faudrait ajouter un amendement pour couvrir la demande de différentes variantes relatives à ce crédit d'étude.

**Le Président** déclare n'être pas sûr que la commission (dont il fait partie), pensait aller aussi loin, il s'agissait plutôt de rester dans l'idée d'un projet se déclinant en plusieurs éléments. Il demande à afficher la délibération et propose que quelqu'un énonce un amendement allant dans ce sens.

**M. Taboada** ne voit pas comment formuler un amendement en l'absence d'offre. Si une commission demande un travail complémentaire, il faut avoir le réflexe de demander une offre complémentaire à présenter. Ajouter nous-mêmes un amendement paraît difficile, puisque nous n'avons aucune idée du montant en jeu. Il espère avoir néanmoins réussi à sensibiliser ses collègues sur ce point.

**Mme Hofer** indique avoir assisté à la présentation de Mme Sybille Sauvin Jean et il lui semble que dans ce qui a été présenté, il était déjà tenu compte de l'excavation, ainsi que de la dalle en hauteur. Elle en avait donc conclu que ces différentes possibilités étaient bien déjà prévues dans l'étude qu'elle pensait mener.

**M. Kormann** rappelle que les 3 variantes sont déjà prévues dans l'exposé des motifs et la seule chose relevée par la CCEV était qu'il serait bien que celles-ci soient chiffrées et détaillées. Et pour sa part, cela va dans le sens de ce qui était déjà prévu.

**M. Taboada** retire sa remarque si pour les membres de la commission tout est clair.

**Le Président** lit la délibération 802 et propose de passer à son vote.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 802  
Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

## CREDIT D'ETUDE DE CHF 132'000.- POUR LE REAMENAGEMENT DE LA DEPENDANCE DE LA MAIRIE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Vu le rapport de la commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP) du 20.09.2018,

Vu le rapport de la commission des finances, gestion et développement économique (CFGDE) du 27.11.2018,

Vu le rapport de la commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV) du 27.11.2018,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

## DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

1. De procéder à une étude pour le réaménagement de la dépendance de la mairie sis chemin de Murlaz 2.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 132'000 F destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**La délibération 802 est acceptée par 17 oui et 1 abstention.**

### 7. DM 817 – Fonds de mise en valeur des infrastructures et espaces publics – mode d'alimentation du fonds

**Le Président** fait un bref historique pour rappeler que précédemment existait un Fonds de mise valeur d'environ CHF 4.00 par habitant, mais ce mode de faire ayant été contesté, il a été modifié et revu sous forme d'un % pris à chaque investissement. Aujourd'hui avec MCH2, ceci n'est plus autorisé. La CFGDE a donc travaillé sur ce point et il passe donc la parole à **Mme Hofer**.

**Mme Hofer** rappelle que la PDM 817 avait provoqué une très longue discussion des commissionnaires, sans toutefois réussir à terminer la formalisation de la délibération. De la discussion était ressortie la proposition de 2 solutions :

- l'alimentation régulière d'un fonds, indépendamment de projets concrets, accompagnée d'une réflexion sur un taux maximum pour les bonnes années et un taux minimum pour les mauvaises. Dans cette solution, les projets seraient imaginés en fonction de la « cagnotte », avec le risque de venir après coup pour des projets comme les Cherpines. Cette version traite de l'alimentation d'un Fonds, mais pas du processus de validation des projets ;

- ou une présentation de demandes de crédits au fur et à mesure des projets. Ces demandes passeraient au CM pour des projets précis. L'utilisation du Fonds actuel permettant de couvrir les frais courants. Cette version vise à soumettre au vote du CM la mise au budget de projets précis ;

-une 3<sup>e</sup> solution a été examinée, à savoir de faire les deux versions en parallèle, soit alimenter le fonds chaque année et faire des demandes de crédit pour les budgets.

Au sein de la CFGDE, il a été décidé de ne voter que pour les 2 premières versions telles que présentées dans l'exposé des motifs et les commissionnaires ont préavisé à 3 voix contre 2, la 2<sup>e</sup> proposition.

**Le Président** comprend donc que la commission a préavisé par 3 voix contre 2, la liste des projets, c'est-à-dire le crédit cadre.

**M. Fournier** déclare n'avoir pas participé aux travaux de la commission, mais aimerait comprendre au vu de l'option privilégiée par la commission l'intérêt de ce fonds ? Ce fonds ne fera-t-il pas exactement le même travail que la commission culture ? Quelle serait sa valeur ajoutée ?

**Mme Hofer** répond que la présentation de projets précis ne constitue pas l'option Fonds, d'autant que celui-ci existe déjà, puisqu'alimenté. Ce dernier, comme présenté dans l'exposé des motifs, servira à financer un certain nombre de points en lien avec la mise en valeur, mais pas les projets eux-mêmes.

**Le Président** estime important de préciser que nous ne votons pas sur l'existence du fonds, mais de la mise en conformité comptable de la manière d'alimenter ce fonds.

**Mme Gabus-Thorens** sent une confusion assez importante. Le FMV a été voté par le CM avec un mode de fonctionnement, où pour chaque projet, une procédure doit être respectée. Aujourd'hui, on discute seulement de savoir *comment* on alimente ce fonds. Soit on fait un crédit cadre, et c'est ce qui a été préavisé, pour un projet précis, auquel cas le FMV sait qu'il peut compter sur cet argent et qu'il doit l'utiliser de telle sorte. Mais les modalités du concours, le choix de l'artiste, etc...continuent de se faire selon les statuts déjà existants. La seule question posée est de savoir comment choisir le financement. Si vous choisissez de mettre 1% des investissements dans le fonds, ce sera la méthode de calcul et ce % sera pris en fin d'année sur notre résultat. Et si elle a bien compris la position de la CFGDE, la commission a choisi 1% du résultat. Ce qui signifie que les années fastes, on mettra 1% dans le fonds et les années où nous serions en déficit, il n'y aura rien. Pour résumer, elle répète qu'il y a nécessité aujourd'hui de choisir la méthode, afin aussi d'adapter les statuts au mode de financement choisi. Ensuite ces statuts vous seront soumis pour être validés. Par contre, si vous ne décidez pas, elle peut aussi vous proposer 3 variantes de statuts en modifiant à chaque fois l'article concerné. Ce qui vous est demandé est d'opérer ce choix.

**Mme Uldry Frossard** relève que dans le règlement actuel il y a non seulement le 1% de tous les investissements de la commune, mais aussi l'alimentation de 1% des investissements de la Fondation du Logement (FL). En choisissant un crédit cadre ou un crédit dédié, on renonce finalement à l'alimentation de ce 1% de la FL, alors qu'elle va fortement investir ces prochaines années. C'est donc très dommage, car MCH2 non seulement le permet, mais préconise une telle alimentation, ainsi que le vote de chaque projet avec un crédit d'engagement du CM. Elle ne comprend donc pas pourquoi on essaie de trouver une autre méthode, alors que c'est ce qui se fait dans toutes les administrations publiques de l'Etat de Genève. On nous dit crédit cadre, mais s'il est libellé comme pour le Fonds d'art contemporain de Meyrin où 500'000 frs sont donnés au Fonds pour une durée déterminée, il faudrait savoir s'il s'agit de fonds propres affectés ou si cela reste un fonds du CA dans lequel il peut puiser pour acquérir librement des objets d'art. Ceci n'est pas clair et elle pense qu'en l'absence de tous ces éléments, la confusion règne et qu'il est donc indispensable d'avoir le règlement, avec tous les articles, l'alimentation, et aussi savoir qui in fine décidera de l'utilisation du fonds. Sera-ce le CA ou le CM ? En conséquence, elle estime qu'il faut renvoyer à la CFGDE pour un examen de cette problématique et des règlements qui n'ont pu être étudiés dans cette commission.

**Le Président** confirme que l'exposé des motifs parle du mode d'alimentation du FMV et ne remet en question ni le fonctionnement, ni l'existence du fonds. Il s'agit de ne pas s'éloigner de ce qui est demandé.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite corriger quelque chose de clairement faux. Tout d'abord, elle rappelle que tout est sur CMNet et que les statuts du FMV (votés par le CM et non le CA) indiquent très clairement les méthodes de décision et le processus de décision. Et il est parfaitement établi que le CA ne peut puiser dans le Fonds. Elle conseille donc de relire ces statuts et insiste sur le fait qu'un crédit cadre voté par le CM devra suivre l'exposé des motifs et la décision prise se conformer aux statuts.

**M. Taboada** reconnaît que **Mme Gabus-Thorens** a raison. Par contre, concernant les éléments débattus au sein de la CFGDE (lui-même étant absent) n'ont pas totalement été compris dans leurs nuances. Il lui a été rapporté que l'on votait sur des projets précis et que le CM avait son mot à dire sur ceux-ci, ce qui

n'est pas tout à fait vrai. On donne de l'argent à ce fonds et c'est lui qui va gérer les projets. Il est donc d'accord de renvoyer en CFGDE pour que ces éléments puissent être explicités.

**Mme Von Gunten-Dal Busco** voudrait dire que le sujet a été parfaitement compris par la commission, ce qui ne l'empêche pas d'aller aussi dans le sens d'un renvoi, car le DECIDE affiché sur CMNet prévoit 2 points : le 1<sup>er</sup> de modifier le règlement du FMV quant à son mode d'alimentation et le 2<sup>e</sup> point concerne le règlement amendé et joint à la présente délibération et pour lequel aucun amendement n'a été discuté. Il semble par ailleurs plutôt compliqué de faire une nouvelle clause ici et maintenant.

**Le Président** confirme et revient sur ce qui nous est demandé, à savoir une décision de principe. Le règlement pourra venir plus tard et être amendé. On peut envisager faire un amendement à ce DECIDE, mais il aurait trouvé intéressant de prendre une décision de principe sur une manière ou l'autre d'alimenter le fonds, quitte à adapter le règlement plus tard.

**M. Uong** a l'impression qu'il vaut la peine pour lui d'expliquer à nouveau la proposition du CA avec le choix d'un crédit cadre. Tout d'abord, il pense que le mot « cadre » effraie tout le monde et donne lieu à de mauvaises interprétations. Il ne s'agit pas d'une enveloppe ou d'un chèque en blanc donné par le CM au CA et libre à lui de choisir en fonction du montant dans cette enveloppe. Il s'agit bien en l'occurrence d'un crédit d'investissement et il est bien précisé qu'à chaque fois qu'une demande de ce genre est déposée par le CA devant le CM, il s'agit bien d'un crédit d'investissement pour un ou plusieurs projets bien identifiés et précisés dans l'exposé des motifs. Donc, lorsque le projet est présenté au CM, c'est bien lui qui prend la décision et même qui choisit le projet. Et le CA viendra à chaque fois avec une demande pour un ou plusieurs projets précis. Ceci étant bien précisé, cela devrait éviter les mauvaises interprétations.

**Mme Uldry Frossard** souhaite répondre à **Mme Gabus-Thorens** en précisant que le règlement exemple qui a été présenté au FMV correspond justement au règlement du Fonds d'art contemporain de la commune de Meyrin et on parle bien d'un crédit cadre sous cette forme-là. La question reste donc posée de savoir si *notre* règlement du fonds va être modifié ? De plus, elle estime qu'il y a mélange aussi entre l'alimentation et l'utilisation du fonds. Encore une fois, pour l'alimentation, elle ne comprend pas pourquoi on renonce au 1% de la Fondation du Logement. Enfin, il y a l'utilisation du Fonds et le crédit cadre qui n'est pas pour alimenter, mais bien pour l'utilisation du fonds pour un projet précis. De la même manière que lorsqu'un crédit d'engagement est voté, l'argent est utilisé pour cet objet précis. Elle rappelle que toutes ces normes sont bien expliquées dans le MCH2 et pour sa part, elle pense qu'il faut rester dans ce qui est décrit dans les normes comptables IPSAS, MCH2, ainsi que toutes les normes comptables pour toutes les administrations publiques.

**Mme Gabus-Thorens** propose de préparer les modifications statutaires sur le crédit cadre, puisqu'accepté par les commissions, et qui intégreront les propositions. Ensuite ce projet sera présenté et il faudra décider pour que l'on puisse faire quelque chose. Elle propose donc un renvoi à la CFGDE.

**Le Président** prend acte qu'une demande de renvoi à la CFGDE a été proposée à 2 reprises et il demande de voter pour la 2<sup>e</sup> fois sur celui-ci.

<b>Le renvoi en CFGDE est accepté par 15 oui et 3 abstentions.</b>
--

## 8. DM 819 – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 CHF 71'500.00 bâtiments scolaires

**Le Président** indique que deux commissions se sont penchées sur la question, la CFGDE et la CCEV.

**Mme Hofer** informe que la CFGDE a soigneusement étudié ces crédits supplémentaires et qu'il a été relevé une charge d'énergie supplémentaire à l'école de Confignon. On peut penser que la chaufferie donne des signes de fatigue et a un rendement moins efficace. Une question relative à la réaffectation

des postes comptables avec MCH2 a aussi été examinée, s'agissant d'un montant important (CHF 31'000.00). De plus, il y a eu un souci avec les vitres de l'école de Cressy pour un montant de CHF 28'000.00, mais dont 30% seront refacturés à Bernex. A finalement été relevé le coût plus élevé que prévu des abonnements informatiques et que la technologie IP s'avère bien plus chère que pensé initialement. A voir peut-être dans un plus long terme. Les commissionnaires ont pu poser toutes leurs questions et ont obtenu les réponses, en conséquence la CFGDE a préavisé favorablement à l'unanimité.

**M. Fernandez-Villacanas** rappelle qu'une partie des frais sont liés à la nouvelle présentation et il n'y reviendra pas, l'autre partie comprend des frais de téléphone qui sont en fait des charges d'équipement et de fonctionnement pour les données numériques. La CCEV remarque qu'il n'y a pas vraiment le choix de refuser ces dépenses représentant des frais effectifs, déjà dépensés. Pour les coûts liés au chauffage, la CCEV s'est demandé s'il y avait des causes conjoncturelles susceptibles d'expliquer de tels dépassements. La question est restée ouverte. Compte tenu de ces remarques, la CCEV préavisé favorablement cette demande de crédits supplémentaires.

**M. Taboada** souhaite relever que dans le cadre de la CFGDE, un travail avait été fait avec le CA in corpore + l'aide de l'administration, et qui avait conclu que des économies seraient faites. Il voit cependant qu'à chaque CM, on reçoit des dépassements et il peine à comprendre une telle régularité, d'autant que l'on aurait pu mieux anticiper lors des séances du mois d'octobre. Il aimerait donc que, dans le cadre de la commission, **M. Uong** puisse expliquer toutes ces demandes de crédits complémentaires relatives au budget 2018.

**M. Kormann** rappelle qu'une raison réside dans le fait que nous avons voté un règlement nous obligeant à annoncer les dépassements de crédit...

**M. Fournier** abonde dans le sens de **M. Taboada**, mais il souligne que les 2 rapporteurs de commission ont mentionné l'éventualité d'une chaudière « en bout de course » et il souhaite savoir si un travail de fond a été mené sur ce point ? Si cette situation a été confirmée, est-ce qu'une réflexion est menée, notamment avec le chauffage à distance ? Pouvons-nous connaître l'état des réflexions ?

**Mme Jay** confirme que pour le chauffage à distance de nombreuses séances ont été consacrées à ce projet. Concernant la chaudière, elle confirme qu'elle fonctionne mal et a occasionné de nombreuses factures de réparation (~11'000 frs pour 2018) et qu'une réflexion sur son remplacement est menée, y compris en lien avec le chauffage à distance.

**M. Fournier** précise qu'il parlait de la chaufferie de l'école de Confignon et non de celle de la salle communale.

**Mme Jay** n'a pas les éléments ce soir pour répondre, mais reviendra pour les communiquer.

**Mme Uldry Frossard** revient sur le transfert de charges évoqué pour les frais de téléphone s'élevant à CHF 14'000.00 pour l'école de Cressy, mais rien pour l'école de Confignon. En regardant les montants inscrits au budget 2018-19, on s'aperçoit qu'il y a CHF 1150.00 de frais de téléphone pour l'école de Confignon et CHF 11'500.00 pour l'école de Cressy. Mieux vaut donc éviter de vieux abonnements analogues à ceux de la Ville de Genève, elle demande donc si ces abonnements ont été revus et comment expliquer une telle différence entre les 2 écoles ? Sachant qu'un montant de CHF 2'0000.00 est justement inscrit pour des frais de liaison et d'alarme dans les télécommunications.

**M. Uong** tient tout d'abord à rassurer **Mme Uldry Frossard** sur le plan technique en précisant que tous les réseaux téléphoniques de la Mairie sont déjà passés en IP et que cela n'a rien à voir avec ce qui s'est passé en Ville de Genève. Pour expliquer la différence entre les 2 écoles, il passe la parole à **M. Kunz** pour une explication technique.

**M. Kunz** explique qu'au niveau des abonnements téléphoniques, nous avons tout en système IP. Par contre, il est très difficile de déterminer les coûts relatifs à chaque service avec notre opérateur

(Swisscom) qui travaille non sur des sites, mais sur des numéros d'abonnement, avec par exemple pour le 850 93 93, un abonnement qui couvre la salle communale, la Paroisse, la Mairie et le SAS. Et Swisscom transmet une facture globale pour ce numéro. Nous appliquons ensuite des clés de répartition et pour les écoles c'est la même chose. Nous sommes donc en train de revoir toutes ces clés de répartition et nous aurons l'occasion de le montrer dans le cadre du bouclage des comptes et d'expliquer de quelle manière nous ventilons ces factures globales de Swisscom par sites. Le MCH2 est devenu très détaillé par sites et nous avons déjà changé en conséquence les assurances, tous les frais liés aux entretiens de bâtiments, etc... Deux domaines ne sont pas encore traités par sites, ce sont les SIG et Swisscom. Ceci explique vraisemblablement la différence entre les 2 écoles et à la fin de l'année, ce sera rectifié.

**Le Président** propose de voter ce dépassement de crédit de CHF 71'500.00 relatif aux bâtiments scolaires de la DM 819.



Législature 2015-2020  
 Délibération N° 819  
 Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 71'500.00 POUR L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES FONCTION 21 – NATURE 31**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie	27.11.2018	oui
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	27.11.2018	oui
CSLC - Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 71'500.00 destinés à l'entretien des immeubles – fonction 21 – nature 31

- b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur les comptes des fonctions 2170 – Ecole de Confignon et 2171 – Ecole de Cressy.
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 819 est acceptée à l'unanimité.

## 9. DM 820 – Crédits budgétaires supplémentaires 2018 CHF 35'000.00 - routes

**Mme Hofer** indique que par rapport à ces CHF 35'000.00 de crédits supplémentaires, les commissionnaires ont été étonnés de voir que peu de temps après un autre crédit supplémentaire, il fallait revenir sur le sujet des routes. Ayant demandé à Mme Khaghani de quoi il s'agissait, un tableau des justifications nous a été fourni et a été commenté ligne par ligne. Il a été constaté qu'une partie des montants était consacrée à des réfections de routes dans l'urgence, mais se trouvent également dans ce poste, des notions d'entretien d'objets en lien avec l'espace autour des routes (mobilier urbain). Pour cela il faut relever qu'il est souvent mis à mal, sans que l'auteur des dégradations soit retrouvé. Le coût du vandalisme/accidents qui lui est lié devrait être transmis dans le Confiflien, car ne peut être budgété, même s'il faut en tenir compte. Néanmoins, après avoir étudié tous ces éléments ligne par ligne, la CFGDE a préavisé favorablement ce crédit supplémentaire, à l'unanimité.

**M. Fernandez-Villacanas** remercie l'administration d'avoir complété par un tableau explicatif le 1<sup>er</sup> exposé des motifs. Toutefois, plusieurs membres de la CCEV regrettent que le libellé de l'exposé des motifs soit sur l'entretien des routes, alors que celui-ci est maîtrisé. Les dépassements représentant surtout les frais liés à du vandalisme, avec pour les candélabres, une somme de CHF 69'993.00. La CCEV s'est demandé s'il ne serait pas possible de protéger de si précieux candélabres, avec pour réponse que des barrières ont été posées devant quelques-uns d'entre eux. D'autre part, a été discuté la manière de passer comptablement plus de travaux en investissements pour la réparation des routes plutôt qu'en frais de fonctionnement, comme actuellement. La commune de Bernex par exemple procède de la sorte, mais il est nécessaire de faire au préalable un état des lieux. Le CA proposera de le faire avec le projet d'un rapport établi par la maison ERTEC SA. Compte tenu de ces remarques, la CCEV préavisé favorablement et à l'unanimité, cette demande de crédit supplémentaire.

**M. Guillaume** demande s'il est prévu de mettre des protections à tous les candélabres afin d'éviter des coûts aussi importants ?

**Mme Jay** informe que ce n'est pas prévu dans les budgets à venir. Certaines protections ont été mises, mais en fonction de la situation du candélabre, il n'a pas été possible d'en mettre partout.

**Mme Uldry Frossard** relève que dans le justificatif il s'agit de l'éclairage des routes et le dépassement se situe dans une nature 312. Elle se demande s'il ne faudrait pas modifier la lettre b) afin de comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 61.50.110.312 lorsque le dépassement a lieu sur cette nature. Nous avons été informés d'un possible dépassement dans l'entretien des routes, raison pour laquelle le budget 2019 a été augmenté de CHF 45'000.00. Elle ajoute qu'il serait en effet très important de sensibiliser la population à ces détériorations de l'espace public, y compris dans les écoles où des fenêtres avaient été cassées (pour info 2 fenêtres = 10'000 frs). Il serait peut-être bénéfique de demander aux jeunes de...

**Le Président** souhaite recentrer le débat sur le dépassement dans l'entretien des routes qui est le sujet qui nous occupe. La sensibilisation de la population par rapport à ces dépenses a bien été mentionnée dans le

rapport de la commission. En l'absence d'autres interventions demandées, il propose de passer au vote de la délibération.

**Mme Uldry Frossard** rappelle qu'elle a proposé de modifier la lettre b, puisqu'il ne s'agit pas d'entretien des routes, ainsi que la lettre a), par éclairage des routes. Le dépassement ne se situant pas dans la nature 314, mais dans la nature 312, et il ne se situe pas dans l'entretien des routes, mais dans l'éclairage des routes.

**M. Kunz** rappelle que ces dépassements de budget se font toujours par 2 fonctions – 2 natures. On parle bien en l'occurrence des fonctions 61 et de la nature 31. Là où il rejoint ce qui a été dit par **Mme Uldry Frossard**, c'est qu'il s'agit plus de vandalisme dans des objets « hors route ». Ce qu'il propose pour des raisons de cohérence et de suivi par le CM, c'est de maintenir la nature comptable 314 des routes, afin de faire un comparatif 2019 pour juger de la cohérence de l'entretien.

**M. Uong** estime qu'il faut éviter des discussions sur la nature, même s'il peut la comprendre. Est-ce que vous imaginez que si nous changeons maintenant de rubrique, la décision deviendra finalement sans objet. Pourquoi ? Parce que si on change la nature comptable, on supprime le dépassement budgétaire et le vote sera sans objet. Il propose donc de clore ce sujet en votant la délibération et il s'engage à revoir ces points avec l'administration plus tard.

**Mme Hofer** précise que lorsque l'on regarde ligne par ligne, il y a aussi bien des éléments relatifs à l'entretien des routes que d'autres qui n'en sont pas. S'il fallait donc éclater maintenant par purisme en plusieurs montants, cela demanderait un temps incroyable et cela aurait-il vraiment un sens ?

**Le Président** demande si la demande sur le changement de nature est maintenue et dans la négative, propose de passer au vote de la délibération 820.



Législature 2015-2020

Délibération N° 820

Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

#### CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 35'000.00 POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES FONCTION 61 – NATURE 31

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie	27.11.2018	oui
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	27.11.2018	oui
CSLC - Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,  
Le Conseil municipal

## DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 35'000.00 destinés à l'entretien des routes – fonction 61 – nature 31
- b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 6150.110.31410.000
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La délibération 820 pour un crédit supplémentaire de CHF 35'000.00 pour les routes est acceptée à l'unanimité.

### 10. P DM 821 – Crédit d'investissement de CHF 32'500.00 zone d'ombre et de verdure à Cressy – 1<sup>ère</sup> phase

**Mme Jay** précise qu'il s'agit d'une demande pour plantations d'arbres sur l'axe vert. Il s'agit à l'origine d'une demande formulée dans le quartier de Cressy par tous les intervenants (police municipale, TSHM, les autorités, etc..) d'améliorer l'arborisation du quartier en replantant 10 arbres dont vous voyez sur le plan l'essence et la localisation. Sont compris dans ce chiffre de 10, le remplacement de 4 arbres abattus. Puis s'intégrerait dans ce projet, une deuxième partie pour l'achat d'arbres, sachant qu'il y a des contraintes à ce sujet. Il a semblé important d'obtenir le crédit pour l'achat des arbres concomitamment avec la 1<sup>ère</sup> phase. Elle ajoute que cette réflexion s'est faite en commun avec la commune de Bernex, d'où leur participation à hauteur de 30% dans le crédit d'achat des arbres et pour le projet qui est soumis.

**Mme Gabus** confirme que ce projet est en quelque sorte à 2 voix, puisqu'élaboré avec le social et la technique. Elle suggère donc de présenter le P DM 822 en lien avec le P DM 821, si cela ne dérange pas.

**Le Président** propose d'accepter cette suggestion et **M. Guillaume** suggère de commencer par voter l'entrée en matière du premier.

**M. Kormann** propose de travailler les deux et donc d'écouter les deux présentations, puis de voter les 2 entrées en matière. Il donne la parole à **Mme Gabus-Thorens** pour une présentation.

**Mme Gabus Thorens** rappelle que cette réflexion est partie de la Fête du 8 juin après les difficultés rencontrées à Cressy et de cette demande des habitants de faire quelque chose plus spécifiquement pour le préau de l'école. La question de zones d'ombre par des arbres, une toile, pour avoir de l'ombre dans le préau, mais aussi pour les parents de pouvoir s'asseoir dans le préau, avec quelques jeux éventuellement, etc... pour aboutir à un tout cohérent. Pourquoi avoir coupé en deux cette délibération, c'est en raison des arbres qui ne peuvent se planter en plein été. De même pour les travaux du préau. Il s'agit donc bien d'un seul projet, mais présenté en deux parties. Elle souhaite encore préciser que le prix des arbres est assez cher, car il s'agit d'arbres ayant un certain volume.

**Le Président** propose alors de voter l'entrée en matière de la P DM 821 qui est acceptée à l'unanimité des partis. Puis il passe à l'entrée en matière de la PDM 822, qui est acceptée à l'unanimité. Il ouvre donc les débats.

**M. Fournier** trouve ces 2 projets très positifs, notamment suite à la coupe des 4 grands arbres du préau de l'école qui a entraîné un déficit en verdure sur cet axe. En revanche, il est dubitatif quant à la séparation des 2 objets, car il pense que le crédit d'étude sera biaisé si l'on a déjà planté une dizaine d'arbres. L'étude va induire un certain nombre de conclusions quant à la disposition, à la quantité du mobilier urbain mis à disposition dans le préau et qui viendra à l'encontre de la plantation des arbres ou empiéter sur eux. Puis, sur le plan figurant dans la délibération, dans le dernier rectangle figurant tout en bas du plan, il lui semble que sont encore comptés les arbres récemment abattus et donc s'il y avait l'opportunité d'en planter également à cet endroit vers la route ?

**Mme Gabus-Thorens** répond que ce plan illustre les endroits où il est envisagé de planter les arbres, mais cela pourra évoluer. Si le crédit est voté et qu'il y a la certitude de pouvoir planter ces arbres, nous aurons le temps de faire l'étude sur la suite du projet. La 2<sup>e</sup> partie du projet concernera plus l'intérieur de la cour et pour elle, il n'y a pas de problème.

**M. Guillaume** demande par rapport aux arbres abattus, est-ce que les souches seront enlevées ? Puis en relation avec les espaces verts actuels, il sait qu'il y a des plaintes en relation avec le bruit des jeux d'enfants tard le soir. Il demande donc si une réflexion a été faite sur les nuisances sonores en relation avec l'emplacement des bancs ? Il trouve que c'est une très bonne idée d'organiser cet espace, mais il faut être attentif aux éléments pouvant entamer la quiétude du quartier.

**M. Taboada** revient sur le crédit pour les arbres, puis sur l'étude. Il lui paraît que le processus est inversé. Soit l'étude a été faite et on sait quels arbres seront plantés, mais il ne voit pas comment on peut commander des arbres si le projet n'est pas abouti. D'où son étonnement.

**M. Kormann** a pour sa part une demande d'éclaircissement par rapport au plan, il ne parvient pas à lire les libellés des ronds de couleur. A quoi correspondent ces couleurs ?

**Mme Jay** précise que les arbres existants sont noirs, les autres couleurs correspondent à des espèces d'arbres différentes.

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que toutes les réponses à cette question sont dans l'exposé des motifs et elle souligne que l'autre crédit traite des solutions pour le préau et c'est là qu'il y a besoin d'une étude technique. Puis, concernant le bruit, elle répète que précisément le choix s'est porté sur des arbres d'une certaine importance pour constituer une barrière anti-bruit entre le préau et les habitations. Maintenant, nous restons dans un quartier et quand il y a du monde, il y a du bruit.

**M. Dunant** rejoint **M. Taboada** pour reconnaître que planter les arbres avant le projet, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Puis, il demande qui pilote l'étude, quels professionnels y participeront et quel type de mandat sera donné à quels types de personnes pour réaliser l'étude ? Ces questions l'amènent à proposer le renvoi en commissions CCEV et CFGDE.

**Mme Uldry Frossard** rappelle qu'il y a 2 délibérations et pour la 1<sup>ère</sup> il s'agit de planter des arbres pour parer à la chaleur dans le préau de l'école de Cressy. Elle n'estime pas nécessaire de lancer une étude approfondie sur la plantation d'arbres. Planter ces arbres, c'est plutôt positif et elle n' imagine pas la CCEV dire quelles essences choisir et indiquer au mm près où les planter. Elle serait donc d'avis de voter sur le siège la DM 821 et de renvoyer la DM 822 en commissions CCEV et CFGDE.

**M. Fournier** estime que le double renvoi se justifie dans un esprit de cohérence entre les 2 objets et pour avoir une vision globale de cet endroit. D'ailleurs, concernant le crédit d'étude, il a constaté que l'exposé

des motifs est vraiment très lacunaire et que les commissions devront travailler sur l'angle à donner à cette étude et sur les différents axes à analyser, par exemple la végétalisation globale et pas seulement les arbres. Enfin, pour revenir sur ce dernier rectangle d'herbe du plan déjà mentionné, pouvez-vous confirmer s'il est actualisé et tient bien compte des 4 arbres abattus récemment ?

**Mme Jay** voudrait dire que concernant les nuisances sonores, une petite réflexion a eu lieu en lien avec des relocalisations de bancs plus dans l'axe vert et moins proches des habitations.

**M. Dunant** estime que c'est aux commissions de réfléchir au cahier des charges à donner aux spécialistes de l'urbanisme et des espaces publics en charge de l'étude.

**Le Président** propose maintenant de passer aux votes sur 1) le renvoi sur le siège, puis 2) sur le renvoi de la 822 en commissions. Puis sur la proposition de renvoi aux 2 commissions.

**M. Fournier** ajoute qu'il propose une 3<sup>e</sup> voie, voter également un renvoi à la CSLC pour tenir compte des aménagements qui pourront toucher Cressy sur le plan social et dont l'éclairage pourra aussi bénéficier aux 2 autres commissions.

**Le Président** propose alors de scinder les votes en deux parties en commençant par la 821 – plantation d'arbres - et il propose de voter sur le siège pour cette délibération.

**Le vote sur le siège est refusé par 10 non et 8 oui.**

**Le Président** propose ensuite de voter le renvoi en commissions CCEV, CFGDE et CSLC, et il suggère de le faire conjointement pour les deux délibérations 821 et 822.

**Le renvoi en CSLC est accepté par 16 oui et 2 abstentions.**

**Le renvoi en CCEV est accepté par 17 oui et 1 abstention.**

**Le renvoi à la CFGDE est accepté par 16 oui et 2 abstentions.**

11. P DM 822 – Crédit d'étude de CHF 30'000.00 création de zones d'ombre et de verdure – zone Ecole de Cressy – Axe vert

Traité conjointement avec le point 10.

12. P DM 823 – Crédit d'investissement de CHF 884'000.00 pour la réalisation de mise en séparatifs – Chemin de Murlaz

**Mme Jay** informe que cette mise en séparatifs fait partie de la 3<sup>e</sup> étape du plan général d'évacuation des eaux et qu'elle constitue une obligation. En l'occurrence, cela concerne le hameau en bas du village, près de l'Aire. Une séance d'information avec les habitants a eu lieu pour informer qu'ils auront à se raccorder. Suite à cette séance, a également été convenu (et c'est compris dans ce crédit) de procéder à des aménagements de modération du trafic, ainsi qu'à la réfection du chemin.

**Le Président** propose logiquement pour un tel montant de renvoyer en commission, mais avant tout, il fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Von Gunten-Dal Busco** propose vu le montant et le caractère technique, de renvoyer aux commissions CCEV et CFGDE.

**Le Président** met au vote cette proposition.

**Le renvoi en commissions CCEV et CFGDE est accepté à l'unanimité.**

13. P DM 824 – Crédit d'investissement de CHF 75'000.00 pour la mise aux normes double vitrages Briefer-Paroisse

Mme Jay indique que cela s'inscrit dans notre politique énergétique et constitue la suite des travaux qui ont déjà eu lieu pour la crèche et la Mairie. Elle rappelle que ces travaux se dérouleront en zone 4B protégée, mais cela a été pris en compte.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Von Gunten-Dal Busco propose un renvoi à la CCEV et à la CFGDE.

M. Kormann propose de voter sur le siège ce dossier qui lui paraît bien complet.

M. Fournier considère que pour l'aspect technique, il est légitime de voter sur le siège, mais qu'il y a néanmoins un contexte particulier avec tous ces crédits d'investissement votés et qui représentent un montant considérable de manière cumulée. Il y a donc une certaine utilité à renvoyer ces objets à la CFGDE pour un travail de priorisation et une proposition d'échelonnement de ces crédits. Le renvoi à la CFGDE est donc pleinement justifié.

M. Uong souhaite rappeler que si le CA vient ce soir avec toute une série d'investissements, il s'agit bien de projets inscrits dans le plan des investissements et dont vous avez pris connaissance au moment de l'élaboration du budget 2019. Donc, lorsque l'on parle de priorisation, il rappelle que tous ces projets sont déjà inscrits dans le plan d'investissement et que l'autofinancement continue d'être respecté.

M. Taboada confirme que pour 2019, tout ceci est prévu au niveau des investissements, mais pour répondre à la remarque de M. Fournier sur le caractère technique, il doute qu'il y ait beaucoup plus à apprendre que ce que l'on sait déjà. Pour les renvois en commission(s), il se ralliera à la majorité.

Le Président résume donc avec deux propositions de renvoi en commission et de vote sur le siège. Il propose de voter sur le siège ce qui est accepté à la majorité de 15 oui, 2 non et 1 abstention. Il passe ensuite au vote de la délibération 824 de CHF 75'000.00 pour la mise aux normes du double-vitrage Briefer-Paroisse.



Législature 2015-2020

Délibération N° 824

Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

DEMANDE DE CRÉDIT CHF 75'000.00 POUR LA MISE AUX NORMES THERMIQUES DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE LA MAISON BRIEFER ET DE LA MAISON DE PAROISSE

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 75'000.00 TTC pour la mise aux normes thermiques des menuiseries extérieurs de la maison Briefer et de la maison de la paroisse.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 75'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 0290.600.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 0290.600.33004.00 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

<b>Le crédit d'investissement de CHF 75'000.00 est accepté par 17 oui et 1 abstention.</b>
--

**14. P DM 825 – Crédit d'investissement de CHF 70'000.00 Ecole de Confignon – remplacement ascenseur**

**Mme Jay** rappelle que cet ascenseur a été installé en 1978 et il y a donc une obligation de mise aux normes en termes de sécurité et par ailleurs, nous sommes confrontés à des difficultés grandissantes pour trouver des pièces de rechange lorsqu'il faut faire des réparations. Elle précise encore que le montant du crédit comprend non seulement l'achat de l'ascenseur, mais aussi son installation.

**M. Kormann** fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Jaccard** estime que l'on ne pourra échapper à cet investissement, il propose donc un vote sur le siège.

**Mme Uldry Frossard** demande s'il y a une alternative pour réparer ou est-ce la seule possibilité ? Si une alternative existe, elle propose le renvoi en CCEV.

**Mme Jay** lui donne raison, mais le problème ce sont les normes qu'il faut respecter. En plus, elle répète qu'il y a aussi des difficultés à trouver des pièces pour réparer.

**M. Guillaume** relève que cet ascenseur figure au budget des investissements pour 2019, il n'y a donc pas de problème pour lui à voter sur le siège.

**M. Kormann** indique que pour sa part, il aimerait étudier le dossier, car trouve étonnant que la maison Schindler ne puisse garantir des pièces de rechange. De plus, il n'est pas dit que cet ascenseur ne fonctionne plus. Il aurait donc bien aimé savoir si nous sommes dans une urgence et quel est le délai possiblement raisonnable pour remplacer cet ascenseur. Un renvoi en commission a donc sa préférence.

**M. Taboada** est d'avis de voter sur le siège. Il s'agit d'un bâtiment public et il est important de garantir l'accès à tous, sachant qu'à court ou moyen terme un remplacement coûtera de toute façon moins cher.

**Mme Uldry Frossard** demande formellement le renvoi en CCEV.

**Le Président** constate que nous avons deux propositions : le vote sur le siège et le renvoi en commission. Il passe au vote sur le siège. Puis, au vote de la DM 825.

## CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 70'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON PAR UN ASCENSEUR SCHINDLER 6300

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,  
Sur proposition du Conseil administratif,  
Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 15 oui, 1 non et 2 abstentions

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 70'000.00 TTC pour le remplacement de l'ascenseur de l'école de Confignon par un ascenseur Schindler 6300.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 70'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2170.410.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2170.410.33004.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

**Le vote sur le siège est accepté par 12 oui et 6 non.**

**La DM 825 pour le remplacement de l'ascenseur de l'école est acceptée par 15 oui, 1 non, 2 abstentions.**

### 15. P DM 826 – Crédit d'investissement de CHF 38'000.00 Ecole de Confignon – étanchéité du mur sous-sols appartement locatif

Mme Jay indique que comme expliqué dans l'exposé des motifs, il y avait déjà eu un problème de fuite dans l'abri PC qui se trouve sous l'école, des travaux avaient été entrepris, mais d'autres fuites sont apparues rendant des travaux d'étanchéité nécessaires. Elle ajoute que les problèmes d'eau sont potentiellement de gros problèmes appelés à s'empirer si on n'agit pas.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier serait d'accord de voter sur le siège, mais s'agissant apparemment d'un problème récurrent, il pense que la CCEV devrait mener un travail plus large sur l'état général de l'école afin de savoir si des travaux plus importants devraient être engagés. Il propose en conséquence un renvoi à la CCEV.

M. Guillaume souhaite demander à Mme Jay s'il y a bien eu plusieurs incidents de ce genre dans l'école de Confignon ?

Mme Jay confirme qu'au niveau du PC, on retrouve régulièrement des infiltrations proches de celui-ci, mais à un autre niveau. Des travaux de déviations de chutes d'eau ont été faits, mais n'ont pas résolu le problème. Il faudrait proposer dans le cadre d'un crédit d'investissement une étude plus approfondie pour un assainissement du bâtiment. Pour le sujet de ce soir, il s'agit de réparations et une étude n'a pas été prévue dans un crédit d'investissement pour 2019.

M. Fournier précise qu'il ne proposait pas de partir dès aujourd'hui dans un nouveau crédit d'investissement, mais plutôt de voir en renvoyant à la CCEV s'il y avait plutôt lieu de voter le crédit ou s'il valait mieux mener une réflexion globale sur la question.

Le Président propose donc de passer au vote sur le renvoi à la CCEV.

**Le renvoi à la CCEV est accepté par 14 oui, 1 non et 3 abstentions.**

16. P DM 827 – Crédit d'investissement de CHF 33'500.00 Ecole de Confignon – réhabilitation du local de stockage – salle de gymnastique

Mme Jay précise que les travaux consisteront à réorganiser les locaux de stockage de matériels. Il y a actuellement des armoires qui prennent beaucoup de place et l'idée est d'en gagner avec une organisation plus efficace. Par ailleurs, il n'y aurait plus qu'un accès et non une multitude de clés, et aussi ce sera l'occasion de récupérer les armoires rouges pour les écoliers et les enseignants. Enfin par rapport à l'appartement qui jouxte la salle de gym, ont été intégrés dans ce projet des aménagements de protection contre le bruit.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Uldry Frossard constate le cumul des investissements et elle juge important que la CCEV puisse examiner tous ces objets, donc elle demande le renvoi à la CCEV.

Mme Hofer estime qu'au vu de l'exposé des motifs et de la présentation des photos, la nouvelle version paraît plus adéquate.

Le Président propose de voter le renvoi en CCEV.

**Le renvoi à la CCEV est accepté à l'unanimité.**

17. P DM 828 – Crédit d'investissement de CHF 92'000.00 pour la réfection du mur de la Mairie – chemin de Murlaz

Mme Jay confirme qu'il s'agit d'une demande pour la restauration du mur en pisé et du mur en boulets. L'an dernier un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la restauration de ce mur avait été voté, mais il n'a pas été procédé à ces travaux. Ce mur montre donc maintenant des signes d'érosion importants en son pied à cause des pluies et il faudrait donc le consolider pour éviter qu'il tombe sur la route. S'agissant du mur en boulets, il s'agit là aussi d'une restauration.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Kormann** souhaite tout d'abord corriger ce qui a été dit relativement au CHF 50'000.- mis au budget de l'an dernier pour la réhabilitation de ce mur. A son avis, ces 50'000 frs étaient au projet de budget, mais avaient été retirés et n'ont pas été votés. Il demande donc à ce que cela soit corrigé.

**Mme Hofer** trouve que rénover des murs à des montants pareils et de façon récurrente, n'est pas compatible avec nos finances. Peut-être faut-il les laisser s'écrouler et profiter de l'espace que l'on aura...

**Mme Uldry Frossard** considère que ce mur en pisé représente un investissement très important, qu'il serait dommage de laisser se détériorer davantage. Il y a une réelle nécessité de réexaminer ces crédits d'investissement pour le mur en pisé et le mur en boulets et elle propose donc un renvoi en CCEV avec un rendez-vous sur place avec un technicien pour nous dire quelles solutions peuvent être envisagées. Voir aussi comment le protéger.

**M. Kormann** propose un renvoi à la CFGDE au vu de l'état de nos finances. Pouvons-nous engager des frais d'entretien pour un mur ?

**M. Dunant** revient sur le vote fait lors de sa construction avec un véritable psychodrame et l'imposition d'une solution que l'on ne voulait pas. La dégradation par l'érosion avait été annoncée, n'étant pas ici au Sahel. Pour sa part, il souhaite qu'une commission réfléchisse au bien-fondé d'un tel mur à cet endroit-là, dans ce matériau-là et avec une réflexion large sur les conditions de l'utilisation de ce matériau dans la mémoire et le souvenir de Confignon et la place qui lui est faite aujourd'hui. Il propose donc un renvoi à la CAD.

**Le Président** récapitule les propositions faites, à savoir renvoi à la CCEV, à la CFGDE et à la CAD. Il propose de passer aux votes.

**Le renvoi à la CCEV est accepté par 17 oui et 1 abstention.**

**Le renvoi à la CFGDE est accepté par 16 oui et 2 abstentions.**

**Le renvoi à la CAD est accepté par 16 oui et 2 non.**

#### 18. P DM 829 – Crédit d'étude de CHF 64'000.00 pour la réhabilitation et la rénovation du cimetière de Confignon

**Mme Gabus-Thorens** rappelle la proposition pour un crédit relatif aux portes du cimetière et du colombarium qui avait été jugé insuffisant et qu'une rénovation complète du cimetière était nécessaire. Aujourd'hui, le CA demande donc un crédit d'étude pour une étude complète sur le cimetière, ainsi que l'espace situé derrière, actuellement un parking mais prévu pour l'agrandissement du cimetière. Ce crédit permettra donc de mandater une entreprise pour faire une proposition globale pour l'ensemble du cimetière.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Fournier** remercie le CA pour avoir produit un document répondant à la demande faite par le CM. Il s'interroge sur l'opportunité de recycler l'étude précédente faite et mentionnée dans l'exposé des motifs ? Peut-être faudra-t-il simplement établir un cahier des charges ad hoc et il propose donc de renvoyer en CCEV.

**Mme Uldry Frossard** est favorable à ce renvoi, mais souhaite également renvoyer à la CAD dans l'optique d'un élargissement de l'étude aux nouveaux quartiers et notamment celui des Cherpines.

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que cette proposition concerne l'aménagement du cimetière actuel + la partie extérieure prévue pour l'agrandissement. Il ne s'agit pas d'aménagement du territoire.

**M. Dunant** s'interroge dans le cadre de ce crédit d'étude sur un cahier des charges pour réaliser cette étude ? Quid de la base sur laquelle les entreprises vont soumissionner ? Pour sa part, il manque donc réellement un projet pour se déterminer sur des éléments concrets de choix. Il est impossible de partir sur un tel projet sans savoir où l'on va. Une réflexion en amont doit être faite sur ce qui va être précisément demandé et sous quelle forme. Nous sommes tenus de respecter les règles en termes de marchés publics et nous devons réfléchir au montage juridique de cette offre. Il propose un renvoi en CCEP, une fois achevée la réflexion sur les procédures.

**M. Taboada** constate que le cimetière est un vrai casse-tête... On commence par 2 petites modifications pour l'embellir, puis on repart sur le projet d'une usine à gaz. Le renvoi au CA avait été fait suite au refus d'une petite rénovation et aujourd'hui le souhait est de partir sur une étude encore plus large... A son avis, ce qui avait été proposé par le CA ne répondait pas vraiment à notre question, un montant avait déjà été déterminé, mais il faut encore savoir ce que l'on veut vraiment. A ce stade, il pense qu'il faut carrément enlever cette délibération et qu'une commission travaille sur un cahier des charges afin de présenter une nouvelle délibération.

**Mme Gabus-Thorens** avoue sa surprise. La délibération porte sur CHF 64'000.00 avec un appel d'offres sur 3 entreprises respectant les marchés publics et ayant une expérience dans ce domaine. Il leur est demandé de faire des esquisses respectant les contraintes d'espaces et de financement. Où se trouve le problème ? La réfection du cimetière était souhaitée, vous avez ce projet et la société qui avait fait une étude il y a 15 ans fait partie des entreprises mandatées...

**M. Dunant** regrette de dire que ce n'est pas la bonne manière de faire. Sur quels critères choisit-on les entreprises si nous ne disposons pas d'un cahier des charges ? Une commission doit être chargée de travailler sur un cahier des charges précisant les surfaces souhaitées pour les tombes, le colombarium, et quels types d'aménagements nous souhaitons, afin d'éviter de partir dans le vague.

**M. Guillaume** retient de l'exposé des motifs que l'on part d'un coût des travaux à CHF 64'000.00 pour arriver à un coût estimé à CHF 800'000.00. Il s'étonne donc que l'on parte sur un projet aussi grand et dont il n'a jamais eu connaissance. Un renvoi en commission s'impose donc.

**Mme Jay** rappelle qu'il n'y a pas eu d'étude, la 1<sup>ère</sup> proposition mentionnant simplement la restauration de portails et la construction de nouveaux colombariums. Lorsque le projet de réhabilitation du cimetière est arrivé, c'était dans le cadre de l'existant, il n'y a donc pas eu d'étude spécifique.

**Mme Gabus-Thorens** précise qu'il a été fait mention de l'étude de 2000 et qui « tournait » déjà autour de CHF 500'000.00.

**M. Kunz** rappelle que les CHF 800'000.00 mentionnés dans l'exposé des motifs représentent le montant devisé à l'époque pour rénover le cimetière avec l'extension sur le parking. Donc, les CHF 64'000.00 correspondent à cette démarche-là, il reste qu'il est vrai qu'un cahier des charges est nécessaire et qu'un renvoi en commission est indispensable.

**M. Jaccard** estime que lorsqu'il a été question du rafraîchissement et du colombarium, il n'y avait pas conscience de ce que les engagements financiers pouvaient représenter. Nous parlons de CHF 800'000.00 ! La question est de savoir si la commune aujourd'hui peut s'offrir CHF 800'000.00 de rénovation de cimetière ? Personnellement, il en doute et il propose de revenir à l'idée de base de donner un « coup de frais » absolument indispensable pour le portail et le colombarium et de reconnaître que CHF 800'000.00 ne sont pas dans nos capacités aujourd'hui.

**Mme Uldry Frossard** revient à la question précédente : est-ce que par rapport aux Cherpines, quelque chose est prévu dans le PLQ ? Cette question doit se poser pour savoir si le cimetière devra être agrandi ou si quelque chose est prévu dans le PLQ ? Elle propose un renvoi à la CCEP pour examiner la DM, le cahier des charges et la problématique par rapport aux Cherpines.

**Mme Hofer** estime qu'il faut faire les réparations nécessaires, puis lancer un processus de réflexion sur les besoins futurs.

**M. Fournier** confirme qu'il s'agit d'une proposition du PDC qui avait été faite par sa voix la dernière fois et dont il est solidaire, mais il fait remarquer que les montants relevés de CHF 800'000.-, CHF 500'000.-, ne correspondent à rien de précis et que nous ne savons pas du tout combien cela pourrait coûter. Un travail en commission est donc indispensable pour nous permettre de définir le montant du crédit d'étude, voir si on peut recycler l'étude précédente et définir la dimension du projet que l'on souhaite lancer. Travaillons donc à un projet constructif, cohérent et en lien avec les moyens de la commune.

**M. Dunant** revient sur les propos de **M. Jaccard** et approuve le fait qu'il faut soit faire une démarche complète et respecter scrupuleusement la réglementation, soit partir sur une démarche légère, dans nos moyens. C'est donc à la commission de déterminer dans quelle optique on va aller.

**Le Président** rappelle que les commissions CCEP et CFGDE ont été mentionnées. Il met donc au vote ces renvois.

**Le renvoi en CCEP est accepté par 17 oui et 1 abstention.**

**Le renvoi en CFGDE est accepté à l'unanimité.**

**19. P DM 830 – Crédit d'investissement de CHF 156'000.00 pour un assistant maître d'ouvrage pour le suivi du PLQ Vuillonex et la mise en œuvre de la Maison des vies**

**M. Uong** informe que le PLQ Vuillonex avance bien avec déjà les premières rencontres avec les riverains, les représentants des associations, et que le sujet prend de l'ampleur et de la complexité à plusieurs niveaux, sur le plan juridique, financier, et avec la planification nécessaire au niveau de la commune. Il rappelle en outre que la commune possède au Vuillonex jusqu'à 75% des terrains. Ne pas oublier non plus l'élément central dans ce projet, la Maison des vies avec plusieurs projets au niveau social. En conséquence, nous avons besoin de bureaux professionnels pour nous accompagner et le CA a préparé un cahier des charges qui a déjà été envoyé à 6 bureaux. Un examen minutieux et méthodique des réponses a été fait au terme duquel le choix s'est porté sur le bureau CBRE, notamment au vu de ses expériences déjà réalisées. Le montant demandé pour ce bureau s'élève à CHF 144'800.00 + TVA et autres, donc un total TTC de CHF 156'000.00.

Si ce projet est envoyé en commission (s), il vous sera présenté comme d'habitude.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Guillaume** demande si cette société CDRE a quelques références qui pourraient être citées ? Des travaux qu'ils ont faits ?

**M. Uong** rappelle qu'il est disposé à présenter dans le détail les dossiers de tous les bureaux, ainsi que le processus d'évaluation qui a été mené.

**M. Fournier** trouve très positif cette démarche du CA qui permettra d'accompagner les travaux des ateliers de concertation, aussi bien que le projet lui-même. Il propose un renvoi à la CAD et **M. Taboada** à la CFGDE.

**Mme Uldry Frossard** indique avoir de la peine avec la temporalité du PLQ du Vuillonex. Il n'y a pas encore eu de restitution des ateliers de concertation puisqu'agendée à fin janvier, et les commissions n'ont pas encore examiné les besoins du quartier et elle ne comprend pas sur quelles bases le cahier des charges a été établi, ni à quel moment les commissions interviennent.

**M. Uong** indique que ce soir, le CA dépose cette demande de crédit pour qu'une fois acceptée, il puisse y avoir examen par les commissions et que le choix définitif puisse s'opérer en début 2019. Pour la temporalité, il confirme que tout est parfaitement coordonné. A la fin janvier, une synthèse sera faite et présentée au CM et à tous les participants qui ont déjà assisté aux trois précédentes rencontres. Puis les

différents sujets seront repris et discutés au sein des commissions et c'est à ce moment que l'accompagnement des mandataires interviendra pour nous aider dans la réflexion.

Le **Président** rappelle que les renvois en CFGDE et CAD ont été demandés, il demande si d'autres renvois sont demandés et **Mme Uldry Frossard** ajoute un renvoi en CSLC pour la Maison des vies, ainsi qu'en CCEP pour l'aspect locaux culturels et espaces publics, au parc du Vuillonex.

**Mme Gabus Thorens** rappelle que l'objet est de vous demander de l'argent pour avoir un mandataire devant nous aider dans une réflexion et pas de discuter en détail de ce qui est prévu. Cela viendra en son temps, mais pas maintenant.

Le **Président** rappelle que 4 renvois en commissions sont demandés, à la CAD, la CFGDE, la CSLC et la CCEP. Il propose de passer aux votes.

Le renvoi à la CAD est accepté par 17 oui et 1 abstention.  
Le renvoi à la CFGDE est accepté à l'unanimité.  
Le renvoi à la CSLC est refusé par 2 oui, 14 non et 2 abstentions.  
Le renvoi à la CCEP est refusé par 1 oui et 17 non.

## 20. Questions

En raison de l'heure tardive, reporté au prochain CM.

## 21. Propositions individuelles et divers

En raison de l'heure tardive, reporté au prochain CM.

## 22. Naturalisation (Huis-clos)

**M. Dunant** présente le dossier N° 2018.1017 qui a été préavisé favorablement à l'unanimité.  
Le dossier est accepté à l'unanimité.

**M. Dunant** présente le dossier N° 2018.1276 qui a été préavisé favorablement à l'unanimité.  
Le dossier est accepté à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 24 H.

Jean-Claude KORMANN

Président



Nicolas FOURNIER

Secrétaire

